



Brève présentation de l'organisation PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a été fondé en 1978 à l'initiative des établissements cantonaux d'assurance qui n'appliquaient pas de régime d'assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de deux fois deux milliards de francs pour le règlement des dommages, à raison d'un séisme par année civile. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de dommages.

Fondation

1978

Direction

Alain Rossier, directeur
Alain Marti, responsable Réassurance
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

Forme juridique

Société simple (selon art. 530 ss. CO)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres du PSDS :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug
(état au 31.12.2020)

Direction du Pool au 31.12.2020

Peter J. Blumer

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Dölf Käppeli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

Jean-Claude Cornu

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

Serge Depallens

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

Hansueli Leisinger

Président de la direction de glarnerSach

Markus Schüpbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

Lukas Summermatter

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



Chiffres-clés

		2020	2019	Variation
Membres	nombre	17	17	0
Produits de l'assurance – Versements des membres	en milliers de francs	26'706	26'244	462
Primes de réassurance	en milliers de francs	-26'180	-26'124	-56
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	0	108	-108
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	en milliers de francs	33'524	29'805	3'719
Bénéfice	en milliers de francs	345	1	345
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	en milliers de francs	195'772	195'427	345

Membres

17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS).



Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

Développements 2020

Projet « Réorientation du Pool » (NEP)

Depuis plusieurs années, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) travaille sur le projet NEP. Il est question concrètement de revoir les fondements du PSDS. Au vu de l'avancée du débat sur une assurance tremblement de terre à l'échelle nationale, mais également en interaction avec les offres d'assurance tremblement de terre du secteur de l'assurance privée, on ne peut nier que la situation actuelle est complexe.

La deuxième proposition présentée pour un « Index Trigger Séismes », une solution de réassurance basée sur différents paramètres, n'a malheureusement pas non plus pu être mise en œuvre. De ce fait, le PSDS a décidé d'approfondir la réflexion sur le projet et de revoir en commun les différentes possibilités d'action. Les travaux en ce sens ont été lancés dans le courant de l'année.

Organisation de traitement des sinistres tremblement de terre

La société, l'économie et tous les niveaux du secteur public ont intérêt à ce qu'après un tremblement de terre, on sache rapidement combien la reconstruction des bâtiments coûtera. Il faut également déterminer rapidement comment d'éventuels fonds d'aide provenant de diverses sources peuvent être distribués en fonction des besoins. Apporter des réponses à ces questions permet de faire en sorte que les coûts économiques causés par un tremblement de terre n'augmentent pas davantage et que les particuliers et les entreprises puissent rapidement entamer la reconstruction.

En 2020, le concept détaillé « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) », élaboré par le groupe de travail composé de représentants des cantons, de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des établissements cantonaux d'assurance et des assureurs privés, a été soumis aux décideurs. Le secteur des assurances s'est prononcé en faveur d'une mise en œuvre ; les établissements cantonaux d'assurance et les assureurs privés se déclarent disposés à partager les coûts. Suite à cette décision positive, le concept détaillé « BSO » a été soumis aux cantons. En raison de la pandémie de coronavirus, la procédure de prise de décision a été sensiblement ralentie.

Information ultérieure à la clôture des comptes 2020

Fin mars 2021, l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a largement approuvé le projet « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) », avec une seule voix contre. Partant, les prochaines étapes vont pouvoir être entamées en vue d'une mise en œuvre de la BSO selon le concept détaillé. L'objectif est que la BSO soit opérationnelle d'ici la fin 2022.

Perspectives 2021

Réorientation du Pool (NEP)

Les travaux du projet NEP seront poursuivis en 2021, avec pour objectif de soumettre aux membres différentes solutions pour examen. Une fois une décision prise par les membres, la solution choisie sera intégrée aux statuts dans le cadre de l'assemblée des membres du Pool 2022. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO)

La « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) » sera constituée en tant



qu'association, qui sera fondée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et la CG MPS (Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompier). Les cantons pourront ensuite rejoindre l'association et/ou conclure avec elle des conventions de prestations qui s'appliqueront en cas d'événement.

On ne peut que se réjouir de voir la Confédération soutenir, dans le cadre de sa stratégie concernant les tremblements de terre pour la période 2021-2024, la fondation d'une organisation de traitement des sinistres tremblement de terre selon le présent concept. La Confédération considère les prestations de la « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) » comme un élément central permettant de garantir un versement rapide des aides de la Confédération aux cantons touchés – un élément d'une importance considérable, à la lumière de l'expérience tirée de la situation liée au coronavirus.



Bilan

En milliers de francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	228'797	224'794	4'003
Total actif immobilisé		228'797	224'794	4'003
Actif circulant				
Créances	2	450	415	35
Liquidités	3	316	346	-31
Total actif circulant		766	761	4
Total actif		229'563	225'555	4'008
Passif				
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.				
Capital statutaire		180'000	180'000	0
Réserves provenant de bénéfices		15'427	15'426	1
Bénéfice		345	1	345
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.	4	195'772	195'427	345
Engagements à long terme				
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	33'524	29'805	3'719
Total engagements à long terme		33'524	29'805	3'719
Engagements à court terme				
Comptes de régularisation	6	15	17	-3
Dettes	7	252	306	-54
Total engagements à court terme		267	323	-57
Total passif		229'563	225'555	4'008



Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Produits de l'assurance – Versements des membres		26'706	26'244	462
Primes de réassurance		-26'180	-26'124	-56
Produit des primes nettes de réassurance		526	120	406
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance		0	0	0
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-116	-184	68
Autres charges d'exploitation		-64	-43	-21
Résultat technique	8	346	-107	453
Produits des placements de capitaux		27'304	17'160	10'144
Charges des placements de capitaux		-23'159	-3'117	-20'042
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-426	-500	74
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)		3'719	13'543	-9'824
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-3'719	-13'435	9'716
Résultat des placements de capitaux	9	0	108	-108
Bénéfice		345	1	345



Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Bénéfice		345	1	345
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	22'993	2'850	20'143
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-24'229	-14'162	-10'067
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	3'719	13'435	-9'716
Variation des créances	2	-35	-33	-2
Variation des engagements	7	-54	279	-332
Variation des comptes de régularisation (passif)	6	-3	-23	20
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		2'736	2'345	391
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-2'767	-2'512	-256
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-2'767	-2'512	-256
Variation des liquidités		-31	-166	135
Justificatif variation des liquidités				
Liquidités au 1.1.		346	513	-166
Variation des liquidités	3	-31	-166	135
Liquidités au 31.12.		316	346	-31



Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2020	180'000	15'427	195'427
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	345	345
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2020	180'000	15'772	195'772
	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2019	180'000	15'426	195'426
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	1	1
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2019	180'000	15'427	195'427

Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l'échelle EMS. Le PSDS prend en charge une première tranche de 90.0 millions de francs. Les dommages supérieurs à cette tranche sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400.0 millions de francs). Vient ensuite une seconde tranche du PSDS d'un montant égal à la première. Les dommages encore plus élevés sont réassurés. Les engagements du PSDS correspondent au capital statutaire.



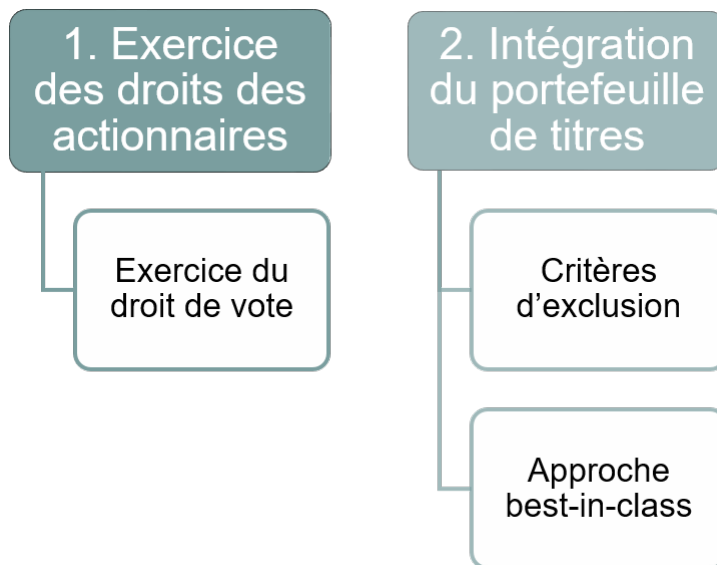
Durabilité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également aux intérêts de l'environnement et de la société. Grâce aux solutions dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG), le PSDS est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Il encourage ainsi un changement positif dans le monde sans négliger pour autant les rendements.

Durabilité : l'approche du PSDS

Le principe de l'approche du PSDS en matière de durabilité est défini dans le règlement de placement et fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de garantir la prise en compte d'un maximum de classes de placement, l'approche du PSDS suit une logique globale et applique des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte à la direction du Pool des activités et des progrès réalisés dans le domaine des placements durables de capitaux.

Intégration dans le processus de placement du PSDS



L'approche du PSDS en termes de durabilité est semblable à celle de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les résultats des deux portefeuilles seront donc très similaires en la matière. Pour l'établissement du rapport ESG du PSDS, il est prévu de tirer parti de l'expérience de l'UIR, qui dispose d'un volume de placements financiers plus conséquent et de classes de placement plus larges, et de rédiger un compte rendu spécifique à ce sujet.



Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). C'est pourquoi il établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme arrondie et l'addition des termes arrondis.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2020	2019
EUR	1.0817	1.0855
USD	0.8839	0.9674

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.



Immobilisations corporelles

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital statuaire

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Pour l'heure, la direction du Pool a décidé de fixer la participation maximale du PSDS à 180.0 millions de francs en cas de séisme de magnitude VII (échelle EMS) au moins. Aussi le PSDS a-t-il besoin d'un capital statuaire de 180.0 millions de francs au minimum.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques, afin de compenser des fluctuations extraordinaires. La valeur cible est définie dans le règlement de placement. C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

En se basant sur la situation économique, la direction du Pool peut prendre la décision de constituer la provision pour risques liés aux placements de capitaux jusqu'à la valeur cible (valeur maximale) ou de la dissoudre.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.



Produits de l'assurance – Versements des membres

Les produits de l'assurance se composent des versements des membres. Ces derniers sont portés en compte annuellement ; ils sont payés durant l'année concernée et comptabilisés dans le compte de résultat.

1 Placements de capitaux

En milliers de francs

Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
Valeurs de marché au 1.1.	32'003	53'973	62'504	18'386	43'743	10'678	3'508	224'794
Investissements et désinvestissements nets	-3'274	2'021	109	651	838	2'422	0	2'767
Bénéfices non réalisés	0	2	1'574	302	4'387	595	81	6'940
Bénéfices réalisés	49	33	18	4'059	12'905	225	0	17'289
Pertes non réalisées	-55	-423	0	-3	-2'405	-292	-392	-3'571
Pertes réalisées	0	-8	-1	-5'071	-14'343	0	0	-19'422
Valeurs de marché au 31.12.	28'723	55'598	64'203	18'325	45'124	13'627	3'196	228'797

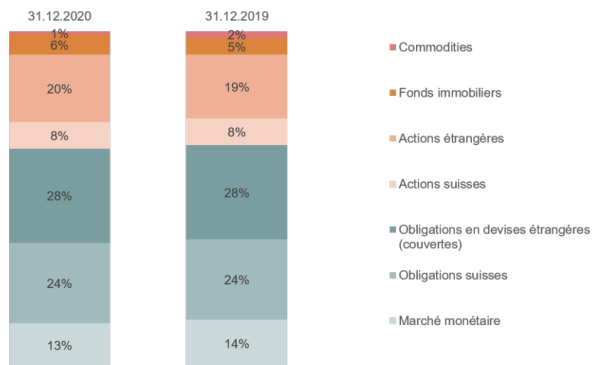
Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

Justificatif variation 2019	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
Valeurs de marché au 1.1.	63'104	91'027	14'804	13'440	21'299	0	7'296	210'969
Investissements et désinvestissements nets	-31'067	-37'317	47'256	1'045	16'917	10'062	-4'383	2'512
Bénéfices non réalisés	0	328	1'051	3'747	5'464	668	986	12'244
Bénéfices réalisés	0	1'109	6	334	284	0	186	1'919
Pertes non réalisées	0	-993	0	0	0	0	-124	-1'115
Pertes réalisées	-35	-181	-615	-179	-220	-51	-453	-1'734
Valeurs de marché au 31.12.	32'003	53'973	62'504	18'386	43'743	10'678	3'508	224'794

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.



Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)



Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire

Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente de toutes les catégories de placement.

Opérations de change à terme en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2020.

Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2020.

2 Créances

En milliers de francs

	2020	2019
Créances	450	415
Créances envers des parties liées	0	0
Autres créances à court terme	450	415
Administration fédérale des contributions – impôt anticipé	445	410
Administration fédérale des contributions – impôt à la source étranger	5	5

En tant que société simple, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'est pas un sujet fiscal. Par conséquent, il n'en résulte aucun engagement d'impôts courants ou différés sur les bénéfices.



3 Liquidités

En milliers de francs

	2020	2019
Liquidités	316	346

4 Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA

En milliers de francs

	2020	%	2019	%
Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par établissement cantonal d'assurance (ECA)	195'772	100.0	195'427	100.0
Argovie	26'754	13.7	26'894	13.8
Appenzell Rhodes-Extérieures	3'335	1.7	3'348	1.7
Bâle-Campagne	12'329	6.3	12'364	6.3
Bâle-Ville	10'819	5.5	10'926	5.6
Fribourg	11'907	6.1	11'791	6.0
Glaris	2'540	1.3	2'531	1.3
Grisons	14'395	7.4	14'392	7.4
Jura	3'660	1.9	3'647	1.9
Lucerne	15'358	7.8	15'232	7.8
Neuchâtel	7'762	4.0	7'714	3.9
Nidwald	2'193	1.1	2'172	1.1
Schaffhouse	3'936	2.0	3'966	2.0
Soleure	11'912	6.1	11'916	6.1
Saint-Gall	18'999	9.7	18'964	9.7
Thurgovie	11'884	6.1	11'806	6.0
Vaud	31'089	15.9	30'911	15.8
Zoug	6'901	3.5	6'852	3.5

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 38, al. 3), un membre sortant a droit à 80.0% de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques), sous déduction de toutes les prestations versées ou à verser au membre concernant des événements sismiques survenus au cours des 10 dernières années civiles (précédant le retrait).

Les capitaux propres indiqués ici correspondent à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts (art. 11 al. 1 et 2) :

Art. 11 al. 1 :

La part de la fortune du Pool qui est à disposition pour régler d'éventuels dommages sismiques – ci-après « fortune à disposition en cas de



dommages » – doit être déclarée à la fin de chaque année.

Art. 11 al. 2 :

Chaque membre participe à cette fortune en fonction de ses propres mises de fonds moyennes des trois années précédentes par rapport aux mises de fonds moyennes de l'ensemble des membres au cours de la même période.

5 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

En milliers de francs

1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
29'805	3'719	0	0	33'524

1.1.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
16'370	13'435	0	0	29'805

En milliers de francs

	2020	2019
Placements de capitaux au 31.12.	228'797	224'794
	2020	2019
Valeur cible de la provision au 31.12.	15.8%	15.6%
dont montant provisionné au bilan	33'524	29'805
Nouvelle provision nécessaire au 31.12.	-2'546	-5'263

Calcul

C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années. Il s'agit des catégories obligations en francs 5.0%, obligations en devises étrangères (couvertes) 10.0%, actions suisses 30.0%, actions étrangères 40.0%, fonds immobiliers 15.0%, commodities 40.0%.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

6 Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2020	2019
Comptes de régularisation (passif)	15	17
Organe de révision	10	10
Autres comptes de régularisation	5	7



7 Dettes

En milliers de francs

	2020	2019
Dettes	252	306
Dettes envers des parties liées	199	227
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	30
Union intercantonale de réassurance (UIR)	163	196
Autres dettes à court terme	53	79
Dettes envers des tiers	53	79

8 Résultat technique

En milliers de francs

	2020	2019
Résultat technique	346	-107
Le résultat technique se compose comme suit :		
Produits		
Produits de l'assurance – Versements des membres		
Argovie	3'638	3'593
Appenzell Rhodes-Extérieures	451	448
Bâle-Campagne	1'673	1'654
Bâle-Ville	1'467	1'452
Fribourg	1'635	1'597
Glaris	347	341
Grisons	1'966	1'920
Jura	500	490
Lucerne	2'098	2'062
Neuchâtel	1'059	1'047
Nidwald	302	292
Schaffhouse	532	523



Soleure	1'617	1'599
Saint-Gall	2'600	2'535
Thurgovie	1'627	1'595
Vaud	4'246	4'175
Zoug	948	921
Produits de l'assurance – Versements des membres	26'706	26'244

Produits de l'assurance – Versements des membres

Le montant du versement d'un membre dépend du capital assuré du membre et de l'indice zurichois des prix de la construction de logements.

En milliers de francs

	2020	2019
Charges		
Primes de réassurance	-26'180	-26'124
Produit des primes nettes de réassurance	526	120
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	0	0
Charges de personnel	-75	-76
Frais de locaux	-5	-5
Frais de bureau et frais administratifs	-9	-15
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-19	-23
Charges d'informatique	-8	-7
Frais de relations publiques	0	-1
<i>Projet Gestion du risque sismique en Suisse</i>	0	-55
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	0	-1
<i>Projet Fonds d'urgence tremblement de terre</i>	0	-1
Charges pour les projets	0	-57
Charges d'exploitation nettes de réassurance	-116	-184
Autres charges d'exploitation	-64	-43
Résultat technique	346	-107

Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises, qui, dans leur majorité, sont fournies par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

Charges pour tâches spécialisées et tâches de l'association, frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, frais pour les organes, charges d'informatique

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



Adaptation par rapport à l'année précédente

Les charges pour les tâches spécialisées et les tâches de l'association s'élevaient à 8.1 milliers de francs l'année précédente. Elles comprenaient les coûts pour le rapport de gestion à hauteur de 6.4 milliers de francs, les coûts pour les contributions + affiliations à hauteur de 1.2 millier de francs et les frais de représentation à hauteur de 0.5 millier de francs. Les coûts pour le rapport de gestion et pour les contributions + affiliations apparaissent désormais sous « Frais de bureaux et frais administratifs ». Les frais de représentation apparaissent désormais sous « Frais de relations publiques ».

9 Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

			2020			2019
	Réalisé	Non réalisé		Réalisé	Non réalisé	
Résultat des placements de capitaux			0			108
Résultat des opérations sur le marché monétaire			-172			-297
Produit des intérêts			0			4
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-166			-267
Bénéfices sur cours et sur devises	49	0	49	0	0	0
Pertes sur cours et sur devises	0	-55	-55	-35	0	-35
Résultat des obligations en francs			142			843
Produit des intérêts			538			580
Bénéfices sur cours	33	2	34	1'109	328	1'437
Pertes sur cours	-8	-423	-430	-181	-993	-1'173
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)			2'775			1'641
Produit des intérêts			1'184			1'199
Bénéfices sur cours et sur devises	18	1'574	1'592	6	1'051	1'058
Pertes sur cours et sur devises	-1	0	-1	-615	0	-615
Résultat des actions suisses			-278			4'352
Produit des dividendes			435			450
Bénéfices sur cours	4'059	302	4'361	334	3'747	4'081
Pertes sur cours	-5'071	-3	-5'074	-179	0	-179
Résultat des actions étrangères			1'140			6'147
Produit des dividendes			596			619
Bénéfices sur cours et sur devises	12'905	4'387	17'292	284	5'464	5'748
Pertes sur cours et sur devises	-14'343	-2'405	-16'748	-220	0	-220
Résultat des fonds immobiliers			766			746
Distribution des fonds			239			129



Bénéfices sur cours et sur devises	225	595	820	0	668	668
Pertes sur cours et sur devises	0	-292	-293	-51	0	-51
Résultat des commodities			-228			611
Produits			84			16
Bénéfices sur cours et sur devises	0	81	81	186	986	1'172
Pertes sur cours et sur devises	0	-392	-392	-453	-124	-577

En milliers de francs

	2020	2019
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux	-426	-500
Charges de personnel	-81	-96
Frais de locaux	-6	-6
Frais de bureau et frais administratifs	-9	-18
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-20	-30
Charges d'informatique	-9	-10
<i>Projet Gestion du risque sismique en Suisse</i>	0	0
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	0	-2
<i>Projet Fonds d'urgence tremblement de terre</i>	0	0
Charges pour les projets	0	-2
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-125	-161
Frais, courtages et taxes	-301	-339
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)	3'719	13'543
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-3'719	-13'435
Résultat des placements de capitaux	0	108
Rendement cible	1.7%	1.7%
Écart-type cible (risque)	3.9%	3.9%
Écart-type au 31.12. (risque)	3.2%	3.9%
Rendement réalisé (brut)	1.9%	6.5%
Rendement réalisé (net)	1.7%	6.3%
Valeur de référence pour le rendement	3.5%	8.7%
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	1.6%	6.0%
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	0.2%	0.2%
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 1.1.	29'805	16'370

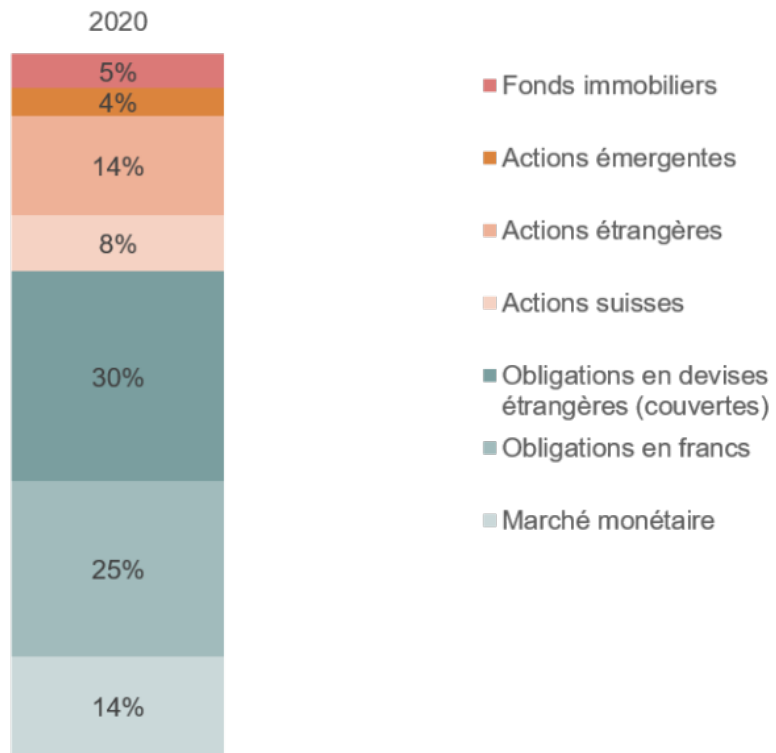


Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	3'719	13'435
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31.12.	33'524	29'805

Adaptation par rapport à l'année précédente

Les charges pour tâches spécialisées et projets s'élevaient à 9.8 milliers de francs l'année précédente. Elles comprenaient les coûts pour le rapport de gestion à hauteur de 8.2 milliers de francs et les coûts pour les projets à hauteur de 1.6 millier de francs. Les coûts pour le rapport de gestion apparaissent désormais sous « Frais de bureaux et frais administratifs ».

Stratégie de placement 31.12.2020



Créances conditionnelles

En cas de séisme d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS et de dommages dont le montant dépasserait 90.0 millions de francs, les membres affiliés doivent verser jusqu'à 400.0 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), conformément à une décision de l'assemblée du PSDS. Les engagements de garantie des différents membres figurent ci-après.

En millions de francs

	2020	2019
Engagements de garantie des établissements cantonaux d'assurance (ECA)	400.0	400.0



Argovie	57.4	57.7
Appenzell Rhodes-Extérieures	6.0	6.1
Bâle-Campagne	24.7	24.9
Bâle-Ville	21.5	21.7
Fribourg	24.0	23.8
Glaris	4.5	4.5
Grisons	29.4	29.3
Jura	6.7	6.7
Lucerne	31.5	31.4
Neuchâtel	15.0	15.1
Nidwald	3.8	3.8
Schaffhouse	7.2	7.2
Soleure	23.8	24.0
Saint-Gall	39.7	39.5
Thurgovie	23.9	23.8
Vaud	67.6	67.6
Zoug	13.3	13.2

Les engagements de garantie des membres se montent à un total de 400.0 millions de francs. Les premiers 100.0 millions de francs sont calculés en fonction des versements annuels moyens des trois années précédentes et les 300.0 millions de francs restants sont répartis entre les membres par rapport au capital assuré au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS, un engagement conditionnel est prévu auprès du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sous la forme de prestations en faveur de ses membres. Ces prestations se limitent à deux fois 2.0 milliards de francs par année. Une partie de ces prestations est supportée par les engagements de garantie des membres ainsi que par les couvertures de réassurance. Il reste un engagement conditionnel pour le PSDS à hauteur de 180.0 millions de francs qu'il se doit de couvrir par ses propres moyens (capital statutaire).

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	5'000	5'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.



Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA) ainsi que les 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA).

Il existe entre le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires du PSDS est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire de la direction du Pool et de la direction opérationnelle.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

En milliers de francs

	2020	2019
Dettes envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	30
Union intercantonale de réassurance (UIR)	163	196
Produits de l'assurance – Versements des membres		
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	26'706	26'244
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	33
Union intercantonale de réassurance (UIR)	163	190

Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est exposé aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, le PSDS est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective



d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation

Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du PSDS.

Risque de défaillance de la réassurance

Le PSDS achète sur le marché mondial de la réassurance ses couvertures de 1.4 milliard de francs pour un premier événement sismique et de 2.0 milliards de francs pour un second. Un risque de défaillance peut survenir pour le PSDS en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

Risques inhérents au champ d'activité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. Le PSDS dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ceux-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les versements, les distributions et la pérennité du PSDS.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du Pool, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du Pool n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du PSDS.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du Pool a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant eu une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

La direction du Pool approuvera les comptes annuels 2020 le 29 avril 2021 et les transmettra à l'assemblée du Pool.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 et à la révision partielle du 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du PSDS (art. 20). Les comptes 2020 seront soumis à l'assemblée du PSDS le 25 juin 2021 pour approbation.

Organe de révision

Lors de l'assemblée du PSDS du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à dix reprises, la dernière fois lors de l'assemblée du Pool du 25 juin 2020. En 2020 et 2019, il a fourni les prestations suivantes :



	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	16	16

Collaborateurs du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2020	2019
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	1	1

Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.



Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2020	2019
Bénéfice 2020	345	
Bénéfice 2019		1
Proposition 2020		
La direction du Pool propose à l'assemblée du Pool d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.	345	
Proposition 2019		
L'assemblée du Pool a décidé d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.		1
	1.1.2021	1.1.2020
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)		
Capital statuaire	180'000	180'000
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	15'427	15'426
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices	345	
Affectation du bénéfice 2019 aux réserves provenant de bénéfices		1
Réserves provenant de bénéfices	15'772	15'427
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	195'772	195'427



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée Pool du

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne

Berne, le 29 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la direction du Pool

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction du Pool. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction du Pool est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé